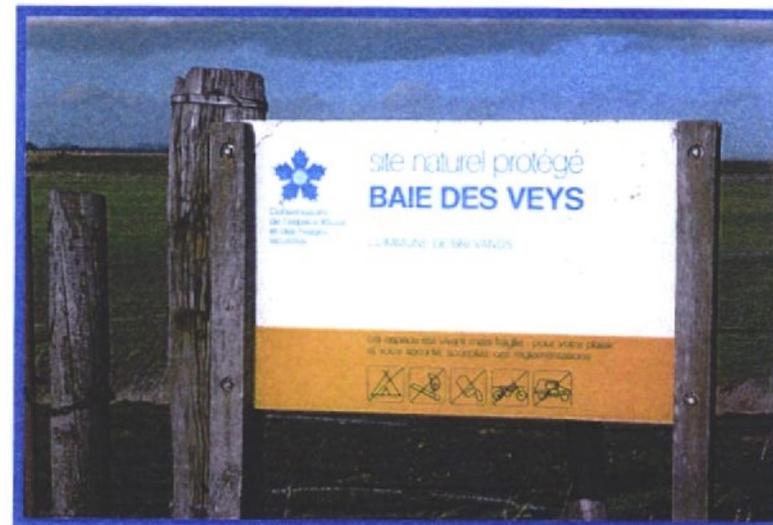




# Conservatoire du littoral

## **PLAN DE GESTION SIMPLIFIE 2005 – 2009 POLDERS DE BREVANDS (MANCHE)**



AGENCE DE L'EAU  
SEINE-NORMANDIE

**PLAN DE GESTION SIMPLIFIE 2005 - 2009**  
**POLDERS DE BRÉVANDS (MANCHE)**

Jean-François ELDER  
Conservateur de la réserve naturelle nationale du Domaine de Beauguillot

Février 2005

**ASSOCIATION CLAUDE HETTIER DE BOISLAMBERT**  
**RESERVE NATURELLE NATIONALE DU DOMAINE DE BEAUGUILLOT**  
**50480 SAINTE-MARIE-DU-MONT**  
Tel. / fax : 02-33-71-56-99

## Polders de Brevands

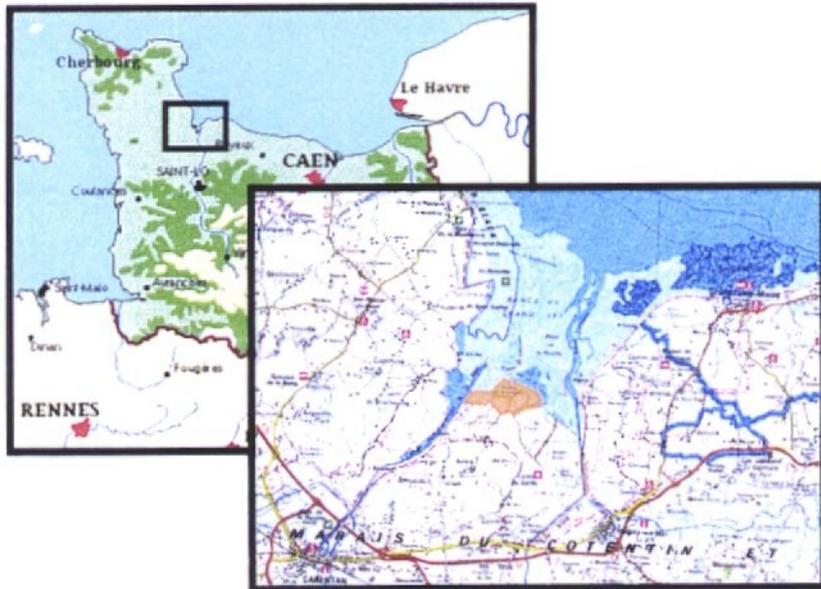
### Plan de gestion simplifié

*Gérer un milieu naturel, c'est agir, ou ne pas agir, pour au moins conserver, voire augmenter sa valeur patrimoniale. Cela peut consister à maintenir des activités traditionnelles, utiliser des techniques modernes ou simplement surveiller une évolution naturelle, en fonction d'objectifs de conservation. Le plan de gestion est un document qui permet d'assurer une continuité et une cohérence des actions dans le temps et dans l'espace.*

Les missions du Conservatoire du littoral sont de conduire une politique foncière de sauvegarde dans le respect des sites naturels et de leur équilibre écologique (article L322-1 du Code de l'Environnement). Les objectifs et les orientations, selon lesquels chaque site doit être géré, sont définis dans un plan de gestion. Ce dernier est transmis au Maire de la commune, au Préfet de département et au Préfet de région (article R243-8-3 du Code de l'Environnement).

### Localisation géographique et limites du site

Le site des polders de Brevands est localisé en baie des Veys, sur la commune de Brevands, dans le département de la Manche.



L'estuaire de la Taute et de la Douve à l'ouest, et celui de la Vire et de l'Aure à l'est et la mer au nord, bordent le site délimité par des digues.

## Données cadastrales

Certaines parcelles des polders ne sont pas intégrées à la propriété du Conservatoire du littoral (en rouge sur la carte cadastrale en annexe). Elles peuvent revêtir une importance dans le cadre de la gestion et de l'aménagement du site.

## Statut foncier

Propriété du Conservatoire de l'espace littoral. L'article L322-3 du Code de l'Environnement stipule que ses droits de propriété : « [...] ne peuvent être aliénés qu'après autorisation donnée par décret en Conseil d'Etat [...] ».

## Maîtrises d'usage, infrastructures

Le Conservatoire est membre de l'association syndicale autorisée (A.S.A.) dont le but est précisé dans l'article 4 de ses statuts, est : « [...] l'entretien et la conservation en bon état des digues bordant le chenal de Carentan et la mer, [...] et des ouvrages construits à travers ces digues. L'association pourra exécuter tous les ouvrages qu'il pourrait être nécessaire de construire à travers les digues pour assurer un meilleur écoulement des eaux. ». Or, les travaux et la gestion hydraulique conduits par l'A.S.A. vont à l'encontre de l'objet du Conservatoire (L 332-1 et R 243-8-3 du Code de l'Environnement). Il existe donc une opposition entre les objectifs d'intérêt général poursuivis par le Conservatoire du littoral (établissement public), et fixés par la loi et les règlements (articles L 322-1 et R 243-8-3 du Code de l'Environnement), et l'intérêt collectif des propriétaires poursuivi par l'A.S.A.

## Organisme gestionnaire

En vertu de l'article R 243-8-1 du code de l'Environnement, la gestion des terrains du Conservatoire doit au moins concerner l'entretien du site, le gardiennage et, le cas échéant, l'accueil du public. La gestion de l'ensemble immobilier est confiée au SyMEL par convention signée le 25 juillet 2003.

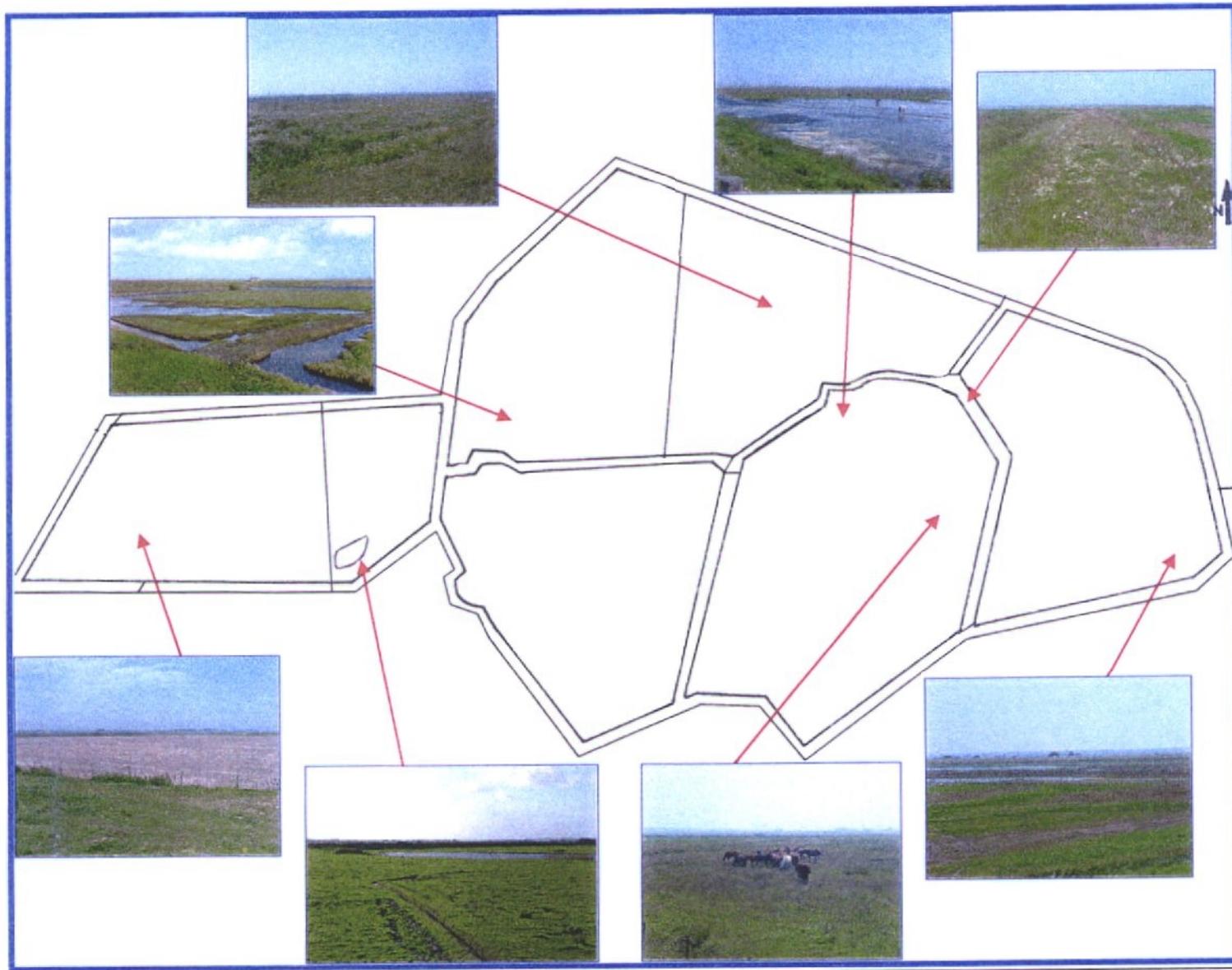
**Syndicat Mixte "Espaces Littoraux de la Manche" (SyMEL)** Maison du Département - Rond-Point de la Liberté - 50008 SAINT-LÔ Cédex

Tél. : 02-33-05-98-83 - Fax : 02-33-05-98-16 Courrier électronique : [littoral@cg50.fr](mailto:littoral@cg50.fr)

## Description sommaire du site

Les 5 polders (Petit Saint-André, Rouff, Sainte-Marguerite, Saint-Clément et Carmel), créés entre 1866 et 1905, sont formés d'alluvions récentes. Ils ont une altitude moyenne très faible, puisque ces terres se trouvaient à l'origine en dessous du niveau des hautes mers de vives eaux.

Le site est constitué de prairies humides, de cultures, de plans d'eau (mares), de fossés et de canaux abritant une flore et une faune variées.



## Importance du site pour la conservation de la nature

417 espèces vivantes et 9 grands types d'habitats sont recensés sur le site.



244 espèces de plantes recensées [falcaire de Rivin (*Falcaria vulgaris*)]



273 espèces animales recensées, dont 156 d'oiseaux [canards siffleurs (*Anas penelope*)]

### LES HABITATS NATURELS

21 habitats ont été identifiés sur le site, dont 6 revêtent un intérêt au titre de la directive européenne 92/43 CEE (annexe I et Habitats considérés comme prioritaires).

#### Habitats non aquatiques des milieux salés

- ◆ Végétation de salicornes annuelles et de soude maritime [Codes 15.1112 ; EUR 15 : 1310-2]
- ◆ Prairies à glycérie maritime (*Puccinellia maritima*). Présence de quelques touffes d'obione (*Halimione portulacoides*) [Codes 15.32 ; EUR 15 : 1330-3]
- ◆ Prairies à jonc de Gérard (*Juncus gerardii*) [Codes 15.331 ; EUR 15 : 1330-30]

#### Habitat d'eau saumâtre

- ◆ Herbiers submergés à ruppie maritime (*Ruppia maritima*) des eaux saumâtres sub-permanentes [Codes 23.211 ; EUR 15 : 1150-1]

#### Habitats d'eau douce ou faiblement salée

- ◆ Eaux eutrophes douces à faiblement salées [Codes 22.13 ; EUR 15 : 3150-1]
- ◆ Herbiers submergés de plantes aquatiques enracinées des eaux douces ou faiblement salées (mares prairiales) [Codes 22.42 ; EUR 15 : 3150-1]

## LA FLORE

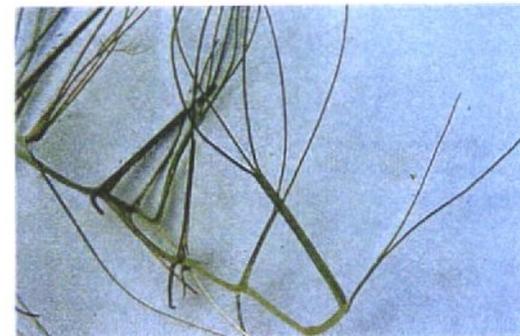
Sur 244 espèces de plantes recensées, 3 sont protégées, 7 sont citées dans la liste rouge armoricaine et 12 présentent une valeur patrimoniale élevée.



Le vulpin bulbeux (*Alopecurus bulbosus*), des prairies subhalophiles, est une espèce protégée en Basse-Normandie.



Le polypogon de Montpellier (*Polypogon monspeliensis*) fréquente les prairies halophiles. C'est une espèce protégée en Basse-Normandie.



La ruppie maritime (*Ruppia maritima*), hôte des eaux saumâtres, est une espèce protégée en Basse-Normandie.



La fougère langue de serpent (*Ophioglossum vulgatum*) est une espèce de la liste rouge armoricaine.



La renoncule de Baudot (*Ranunculus baudotii*) se rencontre dans les mares et les fossés oligohalins. C'est une espèce de la liste rouge armoricaine.

Noms français	Noms scientifiques	Critères
Vulpin bulbeux	<i>Alopecurus bulbosus</i>	Protégée
Ruppie maritime	<i>Ruppia maritima</i>	Protégée
Polypogon de Montpellier	<i>Polypogon monspeliensis</i>	Protégée
Falcaire de Rivin	<i>Falcaria vulgaris</i>	Liste rouge
Glycérie fasciculée	<i>Puccinellia fasciculata</i>	Liste rouge
Renoncule de Baudot	<i>Ranunculus baudotii</i>	Liste rouge
Patience des marais	<i>Rumex palustris</i>	Liste rouge
Orchis moucheron	<i>Gymnadenia conopsea</i>	Liste rouge
Orchis négligée	<i>Dactylorhiza praetermissa</i>	Liste rouge
Langue de serpent	<i>Ophioglossum vulgatum</i>	Liste rouge

## LA FAUNE

### Les mammifères

Sur les 13 espèces recensées, une est protégée au niveau national (arrêté du 17 avril 1981) et trois figurent dans le livre rouge des espèces menacées en France : L'hermine (*Mustela erminea*), le lièvre brun (*Lepus capensis*) et le blaireau (*Meles meles*).

### Les oiseaux

Sur les 156 espèces recensées, plus d'une centaine sont protégées sur le territoire français.

### Les amphibiens et les reptiles

Quatre espèces recensées : La grenouille rousse (*Rana temporaria*), la grenouille verte (*Rana kl. esculenta*), le triton palmé (*Triturus helveticus*) et la couleuvre à collier (*Natrix natrix*).

Les espèces qui suivent sont celles pour lesquelles nous possédons des données issues des suivis réguliers d'effectifs (effectifs maximaux enregistrés entre 1991 et 2004).

Espèce	Directive « oiseaux »	Effectif	Date
Sarcelle d'hiver	Annexes 2 et 3	300	05/01/1994
Sarcelle d'été	Annexe 2	17	30/04/1993
Canard siffleur	Annexes 2 et 3	190	15/02/1994
Canard pilet	Annexes 2 et 3	409	09/03/1993
Canard souchet	Annexes 2 et 3	100	17/12/1993
Canard colvert	Annexes 2 et 3	55	12/11/1993
Tadorne de Belon		330	15/03/1992
Bernache cravant		250	10/10/1992
Oie cendrée	Annexe 3	11	10/02/1993
Vanneau huppé	Annexe 2	3100	15/01/2001
Courlis cendré	Annexe 2	environ 100	06/04/1993
Bécasseau variable		80	20/02/1993
Combattant varié	Annexes 1 et 2	environ 25	23/03/1993
Chevalier gambette	Annexe 2	10	23/03/1993
Pluvier doré	Annexes 1, 2 et 3	1200	16/01/2005
Barge à queue noire	Annexe 2	environ 40	23/03/1993
Aigrette garzette	Annexe 1	15	06/04/1993

Le tableau ci-dessous traduit l'importance du site de Brevands pour l'accueil des oiseaux d'eau au regard des seuils de valeur nationale et internationale

Espèce	RN (1)	Brevands (1)	France (2)	Seuil valeur internationale (3)
Sarcelle d'hiver ( <i>Anas crecca</i> )	2 431	33	1 063	4 000
Canard pilet ( <i>Anas acuta</i> )	349	19	182	600
Canard siffleur ( <i>Anas penelope</i> )	1 320	72	428	15 000
Canard colvert ( <i>Anas platyrhynchos</i> )	164	11	2 421	20 000
Canard souchet ( <i>Anas chapeata</i> )	304	1	266	400
Vanneau huppé ( <i>Vanellus vanellus</i> )	2 835	1 459	-	20 000
Pluvier doré ( <i>Pluvialis apricaria</i> )	124	170	-	650

**RN** : Réserve Naturelle Nationale du Domaine de Beauguillot

**(1)** : Moyenne des effectifs recensés au 15 janvier (1997-2003).

**(2)** : 1 % de la moyenne des effectifs hivernant en France maritime (d'après Mahéo & al., 2002 pour les limicoles ; Deceuninck & al., 2004 pour les anatidés).

**(3)** : Valeur seuil d'importance internationale du site :  $\geq 1\%$  des effectifs totaux recensés (d'après Wetlands International, 2002).

Les polders de Brevands appartiennent à la Zone de Protection Spéciale (ZPS) : Marais du Cotentin- Baie des Veys, désignée en janvier 1990 par l'Etat français au titre de la directive européenne 79/409/CEE.

De nombreuses espèces d'oiseaux citées dans les annexes 2 et 3 de cette directive sont observées sur le site. Mais quatre d'entre elles figurent dans l'annexe de la directive 97/49/CEE, modifiant l'annexe 1 de la directive 79/409/CEE : l'aigrette garzette (*Egretta garzetta*), le hibou des marais (*Asio flammeus*), le combattant varié (*Philomachus pugnax*) et le pluvier doré (*Pluvialis apricaria*). Ces espèces « doivent faire l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leurs aires de distribution ».

**STATUTS DE RECONNAISSANCE DE L'INTERÊT DU PATRIMOINE NATUREL DU SITE**

<b>Statut</b>	<b>Références</b>
Z.N.I.E.F.F. (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique), type II	Marais du Cotentin et du Bessin (35760 hectares) N° régional : 0014-0000 ; N° national : 250008148
Z.N.I.E.F.F. (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique), type I Zone d'Importance Communautaire pour les Oiseaux (ZICO)	Baie des Veys (6300 hectares) ; N° régional : 00 14 0009 ; N° national : 250006494 Marais du Cotentin et du Bessin – Baie des Veys (36490 hectares) Désignée en août 1989 ; N° : BN02
Zone de Protection Spéciale (ZPS) (Directive 79/409/CEE)	Marais du Cotentin – Baie des Veys (18340 hectares) désignée le 25 janvier 1990 ; N° : ZPS02
Projet de Zone Spéciale de Conservation (ZSC) (Directive 92/43/CEE)	Marais du Cotentin et du Bessin – Baie des Veys (29270 hectares) Site d'Importance Communautaire (SIC) depuis le 7 décembre 2004 ; N° : N2000-13
Parc Naturel Régional des marais du Cotentin et du Bessin	Zone d'Intérêt Ecologique Majeur (ZIEM) 7
Convention de RAMSAR	Marais du Cotentin et du Bessin – Baie des Veys (36490 hectares) Désignée le 5 avril 1992 ; N° : ZH001
Réserve de chasse ministérielle (sauf le polder du Petit Saint-André)	Arrêté Interministériel du 20 septembre 1988, pour une contenance de 151 ha 72 a 71 ca.

## Environnement socio-économique

### LA GESTION AGRO-PASTORALE

184 ha de prairies naturelles sont fauchées et pâturées par des bovins et des chevaux, et 2 ha sont cultivés. Les polders sont loués à des agriculteurs, et le montant des locations, versées au SyMEL, finance en partie les travaux d'entretien.

Des conventions fixent les règles d'exploitation des parcelles. Des contraintes d'exploitation sont imposées pour éviter la dégradation du site, le changement d'affectation agricole des parcelles et les atteintes au patrimoine naturel.

Cette exploitation extensive des terrains du Conservatoire permet d'entretenir le milieu.

### LES ACTIVITES CYNEGETIQUE ET HALIEUTIQUE

La chasse est interdite sur 151 hectares de la réserve de chasse. Sur les 5 gabions qui pré-existaient sur le site lors de l'acquisition, un seul fut déplacé et une convention d'utilisation, arrivée à échéance le 31 décembre 2003, était signée entre le SyMEL et le chasseur.

La pêche n'est pas autorisée sur le site.

### LES ACTIVITES TOURISTIQUES, SPORTIVES ET EDUCATIVES

Une aire de stationnement a été construite sur la pointe de Brevands pour accueillir les randonneurs, les pêcheurs à pied et à la ligne, les chasseurs... Un panneau à l'extrémité de ce parking matérialise le site.

De nombreux promeneurs, accompagnés ou non de chien(s), empruntent la digue nord.

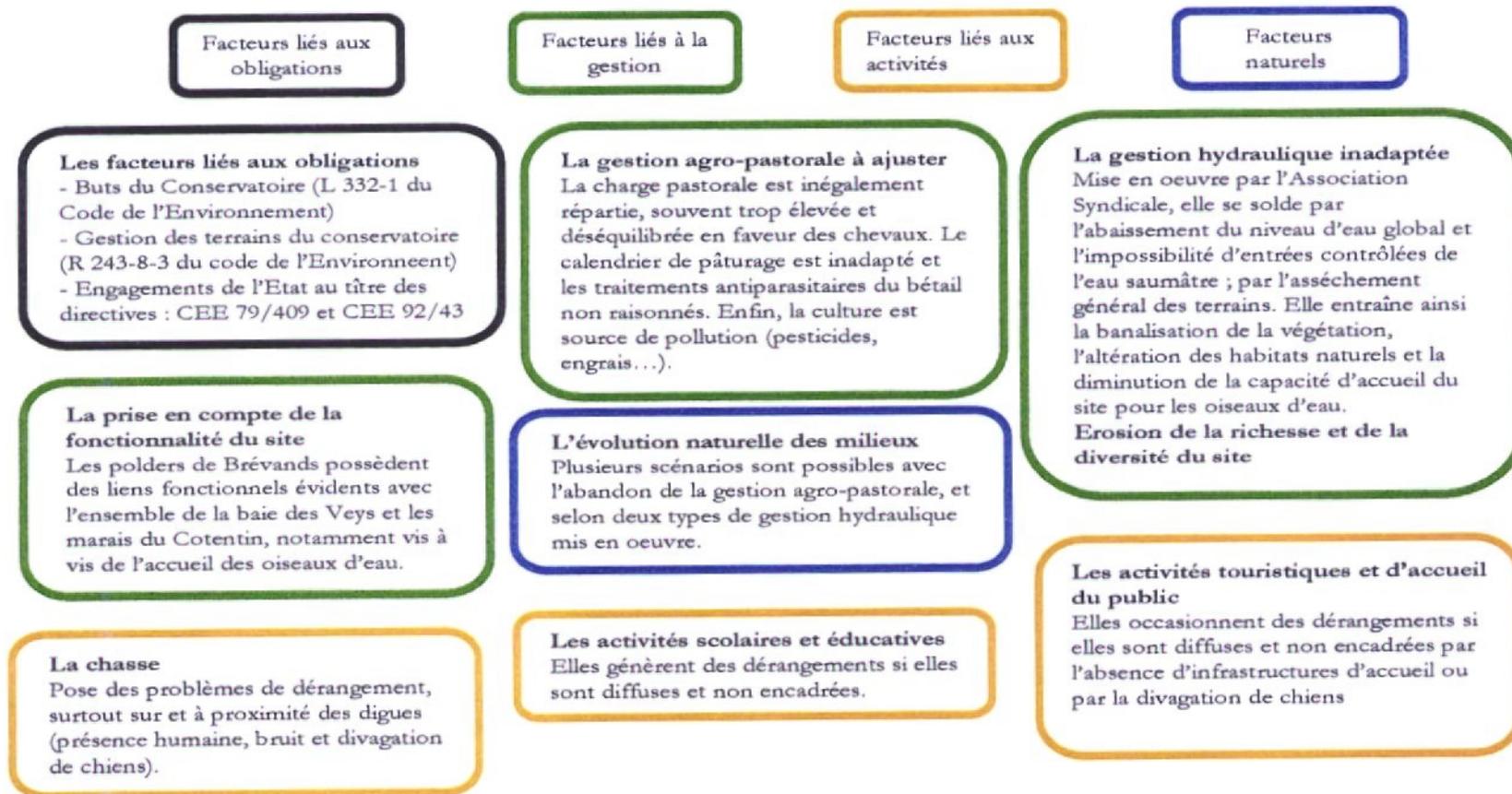
Aucun suivi spécifique ne permet l'évaluation de la fréquentation du public sur le site.

## L'objectif à long terme

Restaurer et conserver l'originalité des habitats, notamment par la gestion agro-pastorale, le contrôle des niveaux et de la qualité des eaux, tout en restaurant le rôle d'accueil de l'avifaune migratrice et nicheuse.

L'objectif à long terme est un état idéal que l'on cherche à créer ; cependant, cet objectif idéal ne sera réalisable que si un certain nombre d'obstacles sont surmontés.

## Facteurs ayant une influence sur la gestion



## Les objectifs du plan 2005 - 2014

### LES OBJECTIFS PATRIMONIAUX (MTP)

Ce sont les objectifs prioritaires pour le plan de gestion.

**MTP1** : " Restaurer le rôle fonctionnel du site en tant que remise et gagnage pour les oiseaux migrateurs en escale et/ou en hivernage".

**MTP2** : " Restaurer, puis développer et maintenir l'originalité des phytocénoses, notamment les espèces botaniques et les habitats patrimoniaux ".

**MTP3** : " Développer le rôle du site en tant que zone de reproduction, notamment pour les limicoles comme : le vanneau huppé (*Vanellus vanellus*), l'avocette élégante (*Recurvirostra avosetta*) et l'échasse blanche (*Himantopus himantopus*) ".

**MTP4** : " Assurer l'inventaire et le suivi des éléments patrimoniaux. Développer des programmes de recherche ou de suivis qui permettent d'évaluer certaines opérations de gestion conduites sur le site ".

### LES AUTRES OBJECTIFS (MT)

Ces objectifs ne doivent pas s'envisager s'ils sont de nature à porter atteinte aux objectifs patrimoniaux.

**MTC** : " Intégrer et valoriser le site au sein de son contexte socio-économique ".

**MTA** : " Développer et renforcer le rôle du site en matière d'accueil et d'éducation à l'environnement".

**MTG** : " Assurer l'administration et l'entretien courant du site ".

**MTR** : " Doter le site d'une réglementation conforme à ses objectifs patrimoniaux et veiller à son respect ".

## Définition des opérations et du plan de travail

### LES GRANDS TYPES D'OPÉRATIONS

- L'aménagement du site (AM).
- La communication et l'information (CO).
- La formation et le développement (FO).
- La gestion des habitats, des espèces et l'entretien du site (GE).
- Le gardiennage (PO).
- L'animation (AN).
- Le suivi scientifique (SU).
- Les travaux administratifs (TA).

**PLAN DE TRAVAIL**

Codes opér.	RESUME DE L'OPERATION	ANNEES					PERIODES	Périodicité	TEMPS	Maîtrise d'ouvrage	Coût annuel
		2005	2006	2007	2008	2009					

**MTP1 : Conforter le rôle fonctionnel du site en tant que remise et gagnage pour les oiseaux migrateurs en escale et en hivernage.**

TA18	Règlement du contentieux avec l'A.S.A.									Conservatoire	3 000 euros
AM12	Réfection de vannes et de bâtardeaux						Août-Sept.	Selon nécessité		Conservatoire	
GE01	Agrandissement de mares prairiales						Juillet à août	annuelle		Conservatoire	3 000 euros
GE06	Gestion des niveaux d'eau sur le polder du Carmel						Selon protocole défini		SyMEL		
SU18	Evaluation de l'état des digues							Une fois	2 jours	Conservatoire	1 500 euros
PO03	Surveillance du site						Toute l'année	Tous les jours		SyMEL	
TA14	Rédaction du plan de gestion 2005-2014.							Une fois		Conservatoire	4 000 euros
TA15	Rédaction du plan opérationnel 2005-2009									Conservatoire	4 000 euros
TA16	Rédaction du plan opérationnel 2010-2014							Une fois		Conservatoire	4 000 euros
TA05	Evaluation du plan de gestion 1997-2001.							Une fois		Conservatoire	7 800 euros
TA06	Evaluation du plan opérationnel 2005-2009							Une fois		Conservatoire	7 800 euros

**MTP2 : Conforter le rôle du site en tant que zone de reproduction, notamment pour certaines espèces de limicoles.**

AM08	Réfection vanne à clapet du Carmel									Conservatoire	8 000 euros
TA19	Acquisitions complémentaires de parcelles									Conservatoire	

**MTP3 : Maintenir les habitats patrimoniaux et, si nécessaire, les restaurer**

SU05	Simulation de la mise en eau et de la vidange									Conservatoire	
GE08	Gestion des niveaux d'eau sur le polder du Rouff							Selon protocole défini		SyMEL	
GE07	Gestion des niveaux d'eau sur le polder du Pt St-André							Selon protocole défini		SyMEL	
GE03	Elaborer un calendrier d'exploitation						Janvier	annuelle		SyMEL	
GE02	Contracter des conventions d'exploitation							selon les termes		Conservatoire/SyMEL	
GE05	Entretien des mares prairiales						octobre	1 fois par an		Conservatoire	1 500 euros
GE04	Entretien des fossés						octobre	1 fois par an		Conservatoire	1 500 euros
GE09	Interdiction de mise en culture (polder du Petit Saint-André)									Conservatoire/SyMEL	

Codes opér.	RESUME DE L'OPERATION	ANNEES					PERIODES	Périodicité	TEMPS	Maîtrise d'ouvrage	Coût annuel
		2005	2006	2007	2008	2009					

**MTP4 : Assurer l'inventaire et le suivi des éléments patrimoniaux. Développer des programmes de recherche ou de suivis pour l'évaluation de la gestion.**

AM06	Mise en place de piézomètres et d'échelles limnimétriques						Juillet	une fois	1 journée	SyMEL	1 200 euros
SU10	Suivi de l'évolution de la végétation et des habitats sur le Carmel						Juin et août	2 fois/année		Conservatoire	1 500 euros
SU12	Suivi de l'évolution de la végétation sur les autres polders						Mai à sept.	1 fois tous les 5 ans		Conservatoire	1 000 euros
SU11	Suivi de l'évolution de la végétation sur certaines mares et fossés						Juillet	1 fois par an		SyMEL	
SU17	Suivi patrimonial des espèces botaniques						Avril à Sept.	selon phénologie	20 jours	SyMEL	
SU06	Suivi annuel des effectifs d'oiseaux d'eau (V.I.)						Toute l'année	décadaire	1/2 jr	SyMEL	
SU13	Suivi décadaire des anatidés et des foulques						Oct. à avril	décadaire	10 jrs	SyMEL	
SU14	Suivi des limicoles côtiers						Toute l'année	décadaire et mensuel	12 jrs	SyMEL	
SU03	Mesures des niveaux et de la qualité de l'eau						Toute l'année	décadaire	18 jours	SyMEL	
SU09	Suivi de l'évolution de certaines espèces						Toute l'année	décadaire	18 jours	SyMEL	
SU02	Inventaire entomologique						Mars à Oct.	hebdom.	25/30 jrs	Conservatoire	4 000 euros
SU01	Inventaire des mollusques						Toute l'année			Conservatoire	
SU16	Suivi par occurrence des éléments zoologiques						Toute l'année			SyMEL	
TA13	Récupération du tableau de chasse au gabion									SyMEL	
SU15	Suivi du tableau de chasse au gabion									SyMEL	
SU08	Suivi de la gestion agropastorale						Toute l'année	hebdom.	2 heures	SyMEL	
TA20	Modification de la convention d'utilisation du gabion									Conservatoire/SyMEL	
SU19	Inventaire écologique des mares prairiales et des fossés						Mai à octobre		20 jrs	Conservatoire	4 000 euros

**MTC : Intégrer et valoriser le site au sein de son contexte socio-économique.**

AM09	Tracé du sentier littoral superposé au cheminement.									Conservatoire/SyMEL	
CO01	Assurer l'accueil de délégations.							Selon opportunités		Conservatoire/SyMEL	
CO06	Participer aux manifestations liées à l'environnement.							Selon calendrier		Conservatoire/SyMEL	
CO07	Réaliser des outils de promotion du site.									Conservatoire/SyMEL	
CO05	Organiser une visite guidée pour les habitants.						fin printemps	annuelle		Conservatoire/SyMEL	
CO04	Organiser une visite guidée pour le conseil municipal.						fin printemps	annuelle		Conservatoire/SyMEL	
FO02	Assurer l'accueil et la formation de stagiaires.							Selon opportunités		Conservatoire/SyMEL	
SU04	Réaliser une enquête sur la perception du public.						Hiver/printps	5 jours/an	10 jours	Conservatoire/SyMEL	3 800 euros

Codes opér.	RESUME DE L'OPERATION	ANNEES					PERIODES	Périodicité	TEMPS	Maîtrise d'ouvrage	Coût annuel
		2005	2006	2007	2008	2009					

**MTA : Développer et renforcer le rôle du site en matière d'accueil et d'éducation à l'environnement.**

AM02	Création de 2 observatoires sur les digues.						VII à VIII	Une fois	20-25 jrs	Conservatoire	22 000 euros
AM03	Création d'un sentier balisé.						VII à VIII	Une fois	?	Conservatoire/SyMEL	5 000 euros
AM05	Mise en place de panneaux d'information.									SyMEL	
AM01	Aménagement d'une aire de stationnement (500 à 600 m²).									Conservatoire	
AM11	Mise en place de tables de lecture du paysage										
CO02	Réalisation de panneaux d'information.							Une fois		Conservatoire/SyMEL	5 000 euros
CO03	Réalisation d'un sentier balisé.							Une fois		Conservatoire/SyMEL	5 000 euros
FO01	Assurer la formation du personnel du site.										
AN01	Assurer les visites guidées.						Selon calendrier des visites			SyMEL	
AN03	Intervenir à la demande pour les groupes constitués.						Selon opportunités			SyMEL	
AN02	Elaborer un programme annuel de visites et d'animations.						Septembre	annuelle		SyMEL	
SU07	Suivi de la fréquentation humaine.						Toute l'année	bisannuelle	12 jours	Garde/SyMEL	1 000 euros
TA07	Mise en place d'une signalisation du site.									Conservatoire/SyMEL	
TA10	Négocier un droit de passage pour l'installation du sentier.									Conservatoire/SyMEL	
TA04	Elaboration d'un plan d'aménagement pour l'accueil.									Conservatoire/SyMEL	
TA09	Négocier pour la mise en place des observatoires									Conservatoire/SyMEL	
TA08	Négocier pour la création de l'aire de stationnement									Conservatoire/SyMEL	
CO08	Conception de tables de lecture du paysage									Conservatoire/SyMEL	10 000 euros

**MTG : Assurer l'administration et l'entretien courant du site**

SU18	Evaluation de l'état des digues.							Une fois	2 jours	Conservatoire	1 500 euros
TA03	Coordonner les activités des différents partenaires.						Toute l'année			SyMEL	
TA01	Assurer le secrétariat du site						Toute l'année			SyMEL	
TA12	Réalisation du bilan annuel d'activité.						X-XI	Annuelle		SyMEL	
TA02	Consultations pour la réalisation du plan de gestion									Conservatoire/SyMEL	
TA11	Préparer les réunions du comité de gestion.						X-XI	Annuelle		SyMEL	
GE12	Assurer l'entretien des infrastructures.						Mensuelle et selon nécessité			SyMEL	
GE13	Ramassage, collecte des débris sur la réserve.						Toute l'année	mensuelle	12 jours	SyMEL	
GE10	Assurer l'entretien des vannes et des batardeaux.						Toute l'année			SyMEL	
GE11	Déplacement de la clôture des digues.									Conservatoire	
AM07	Mise en place de trois points d'adduction d'eau supplémentaires									Conservatoire/SyMEL	

**MTR : Doter le site d'une réglementation conforme à ses objectifs patrimoniaux et veiller à son respect.**

AM04	Mise en place de balises de limite.									SyMEL	
PO02	Relations avec le service départemental de garderie.						Toute l'année	Annuelle		SyMEL	
PO01	Informations sur la réglementation du site									SyMEL	
TA17	Rédaction de P.V., de rapports, de compte-rendu.						Toute l'année	Permanente		SyMEL	

# ANNEXES

Plan cadastral et localisation des parcelles à acquérir

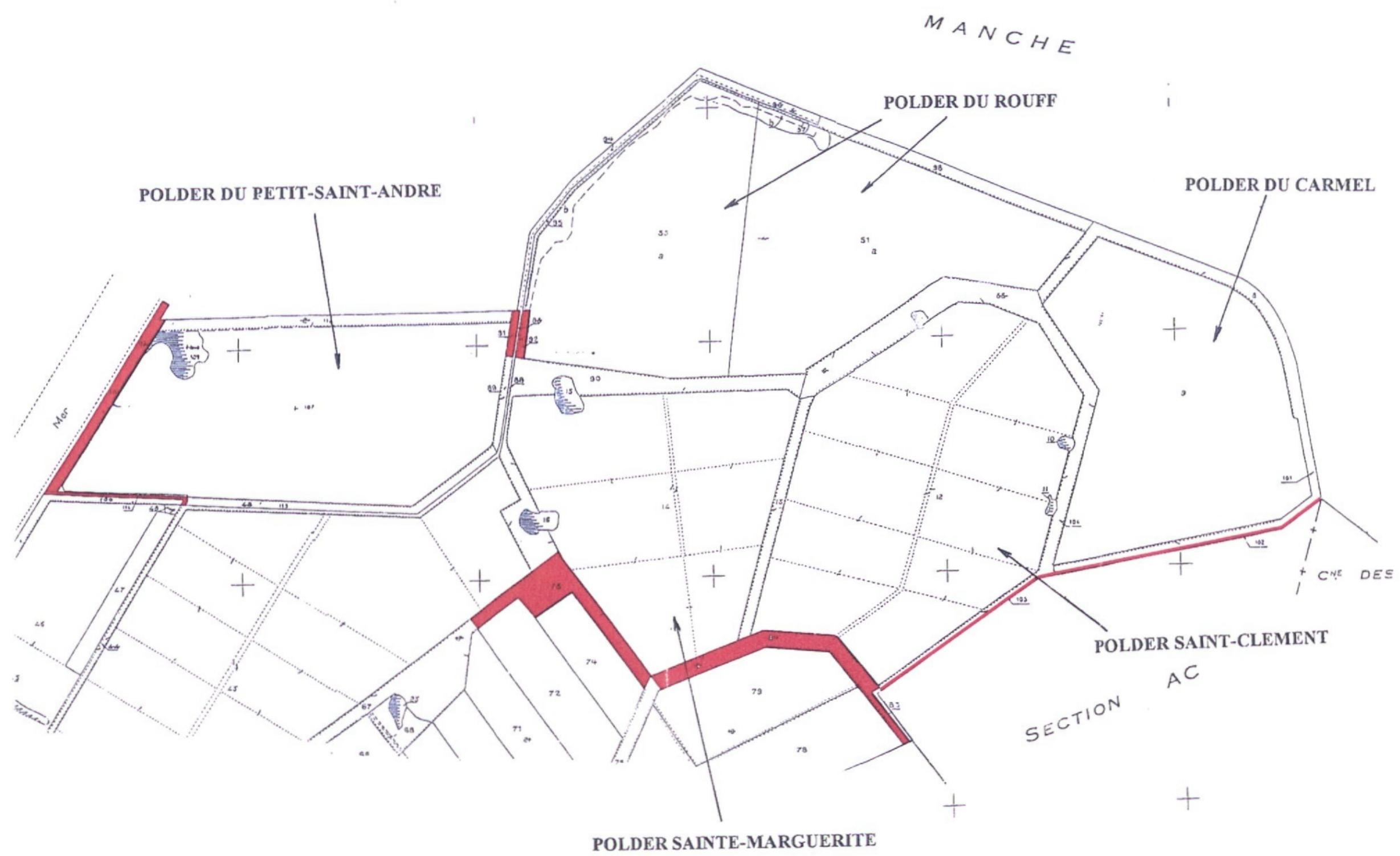
Plan des aménagements pour l'accueil du public

Carte des unités écologiques

Cartographie des habitats d'intérêt patrimonial

Carte de localisation de certaines espèces végétales d'intérêt patrimonial

Calendrier d'exploitation



 Parcelles à acquérir

## AMENAGEMENTS DESTINES A L'ACCUEIL DU PUBLIC

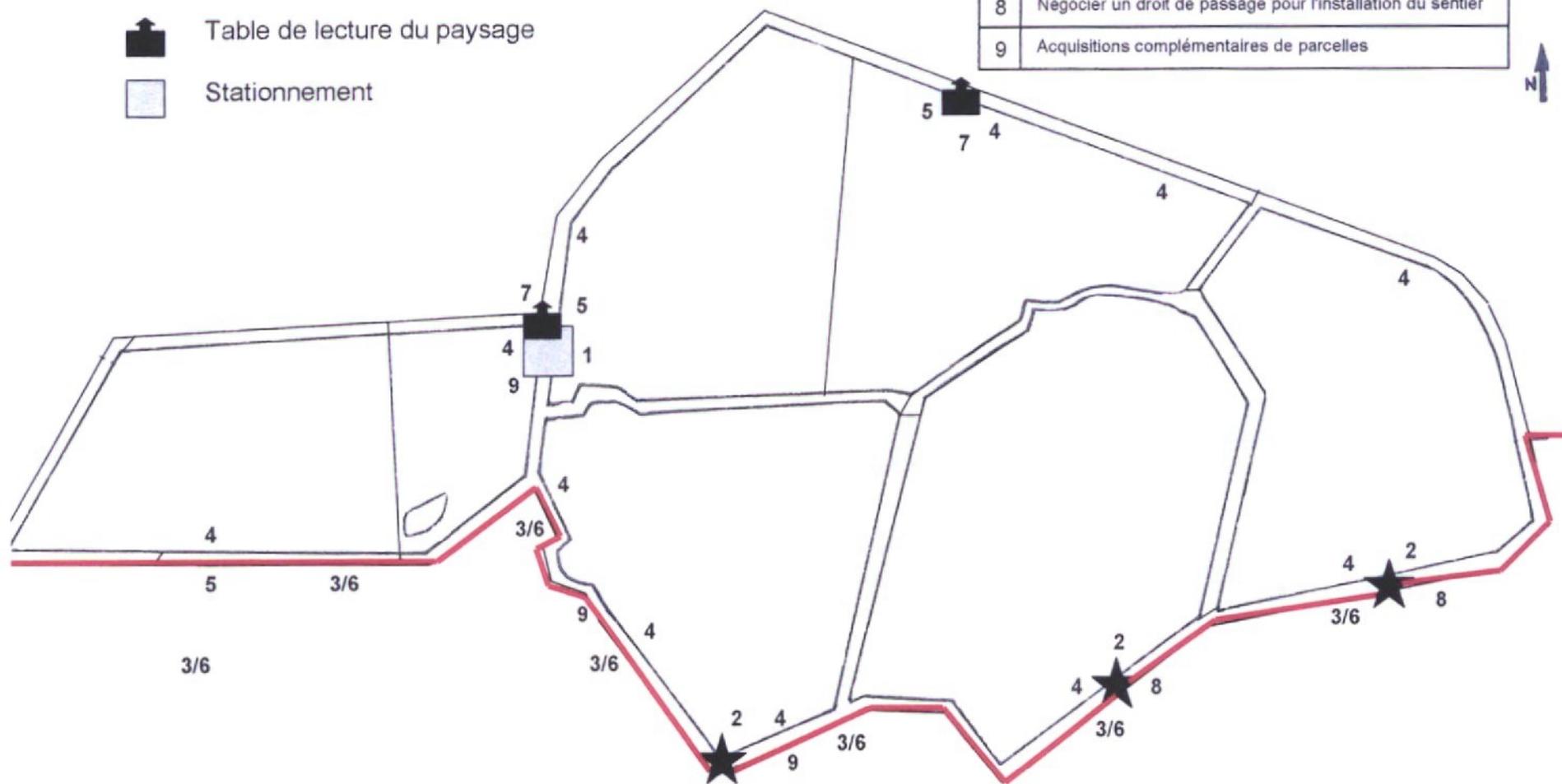
— Sentier balisé

★ Observatoire

■ Table de lecture du paysage

□ Stationnement

1	Aménagement d'une aire de stationnement (500 à 600 m <sup>2</sup> )
2	Création d'observatoires sur les digues
3	Création d'un sentier balisé
4	Mise en place de balises de limite
5	Mise en place de panneaux d'information
6	Tracé du sentier littoral superposé au cheminement
7	Mise en place de tables de lecture du paysage
8	Négocier un droit de passage pour l'installation du sentier
9	Acquisitions complémentaires de parcelles



## LOCALISATION CARTOGRAPHIQUE DES PRINCIPALES UNITES ECOLOGIQUES



2 - Eaux eutrophes



3A – Communautés des vases



3B – Peuplements d'hélophytes



1A & B – Groupements de salicornes  
et pelouses à glycéries



1C – Prairies halophiles



4 – Prairies hygrophiles



5 – Prairies méso-hygrophiles



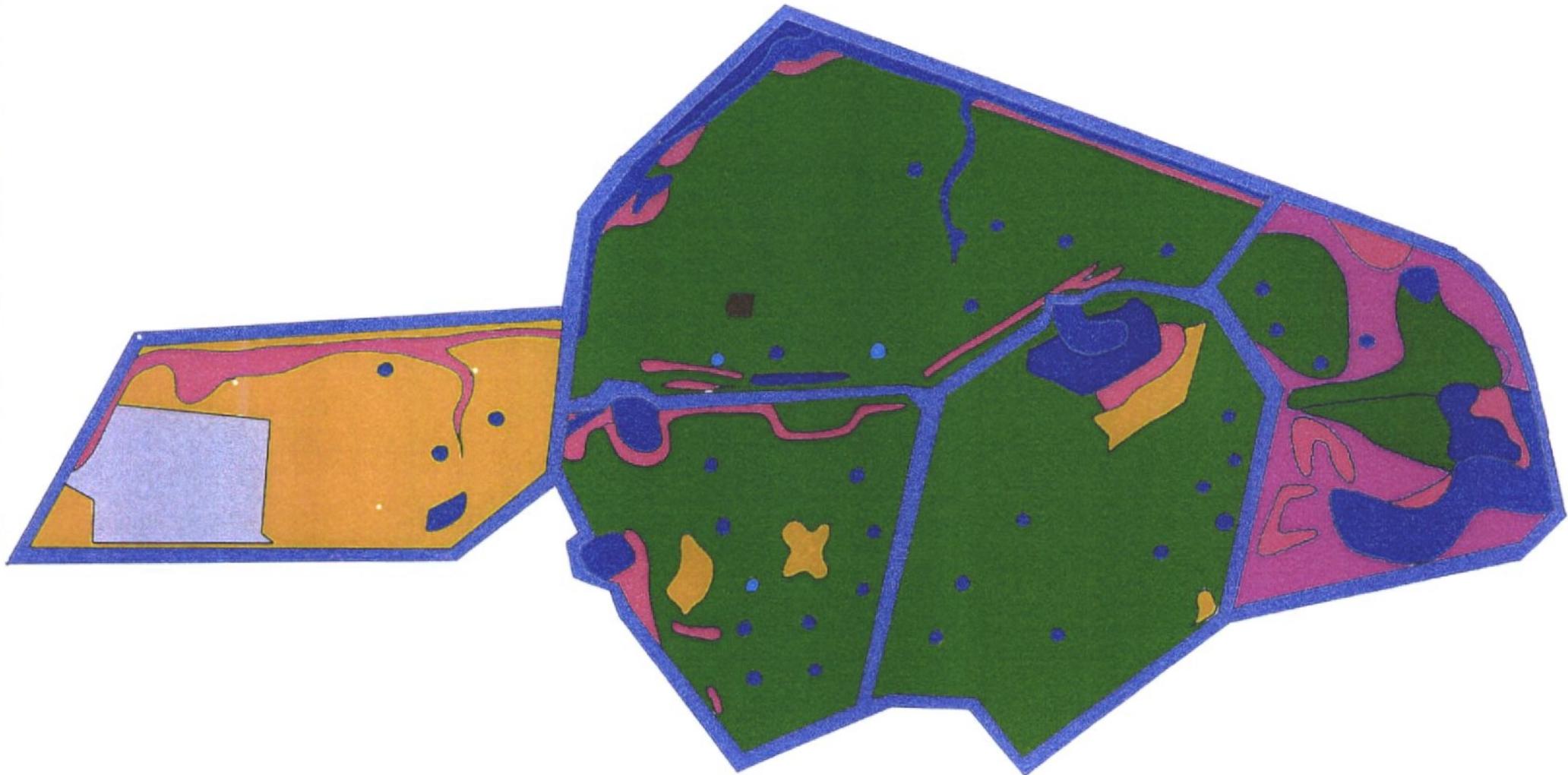
6 - Cultures



8 - Dignes

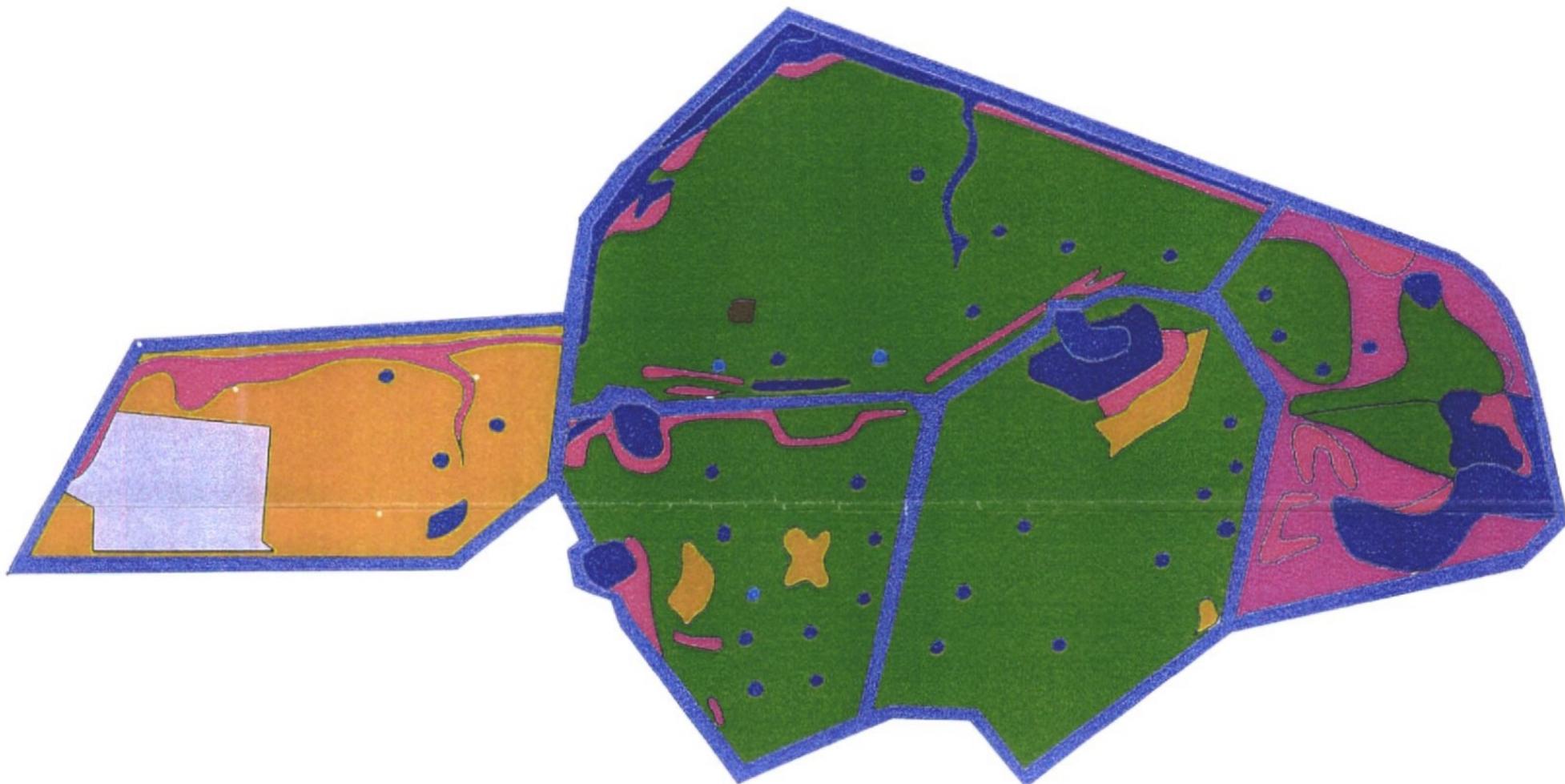
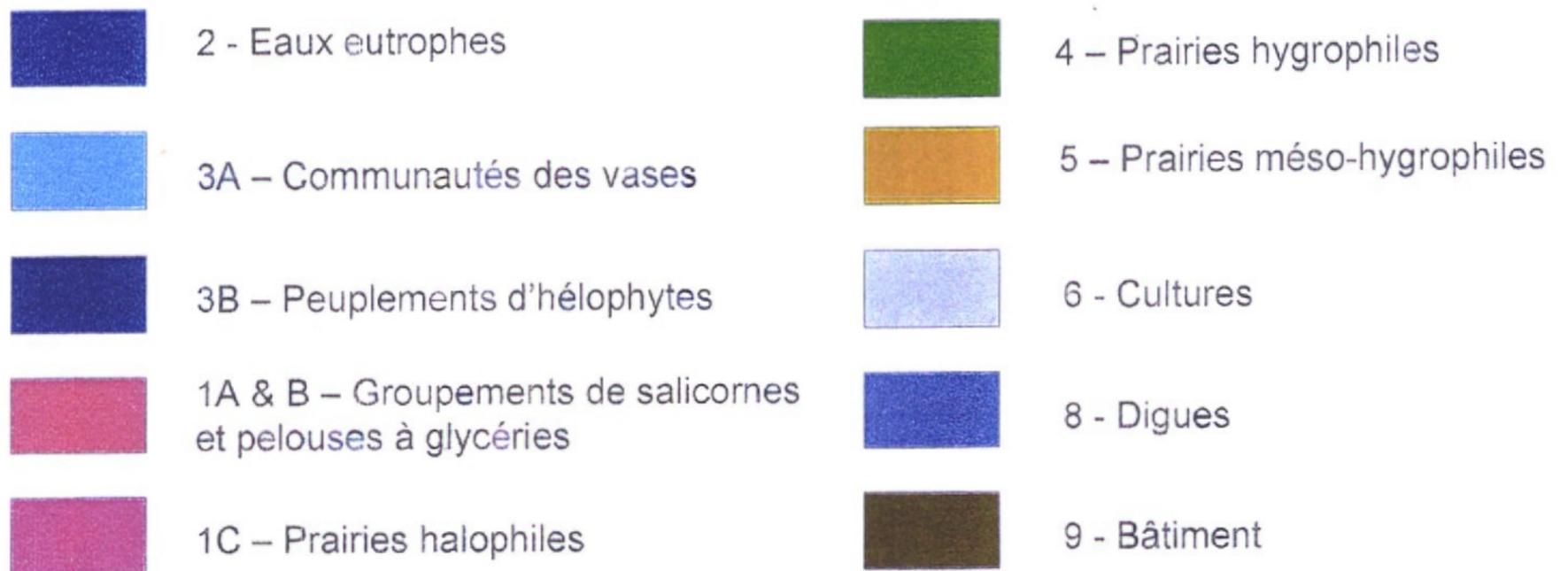


9 - Bâtiment



100 mètres

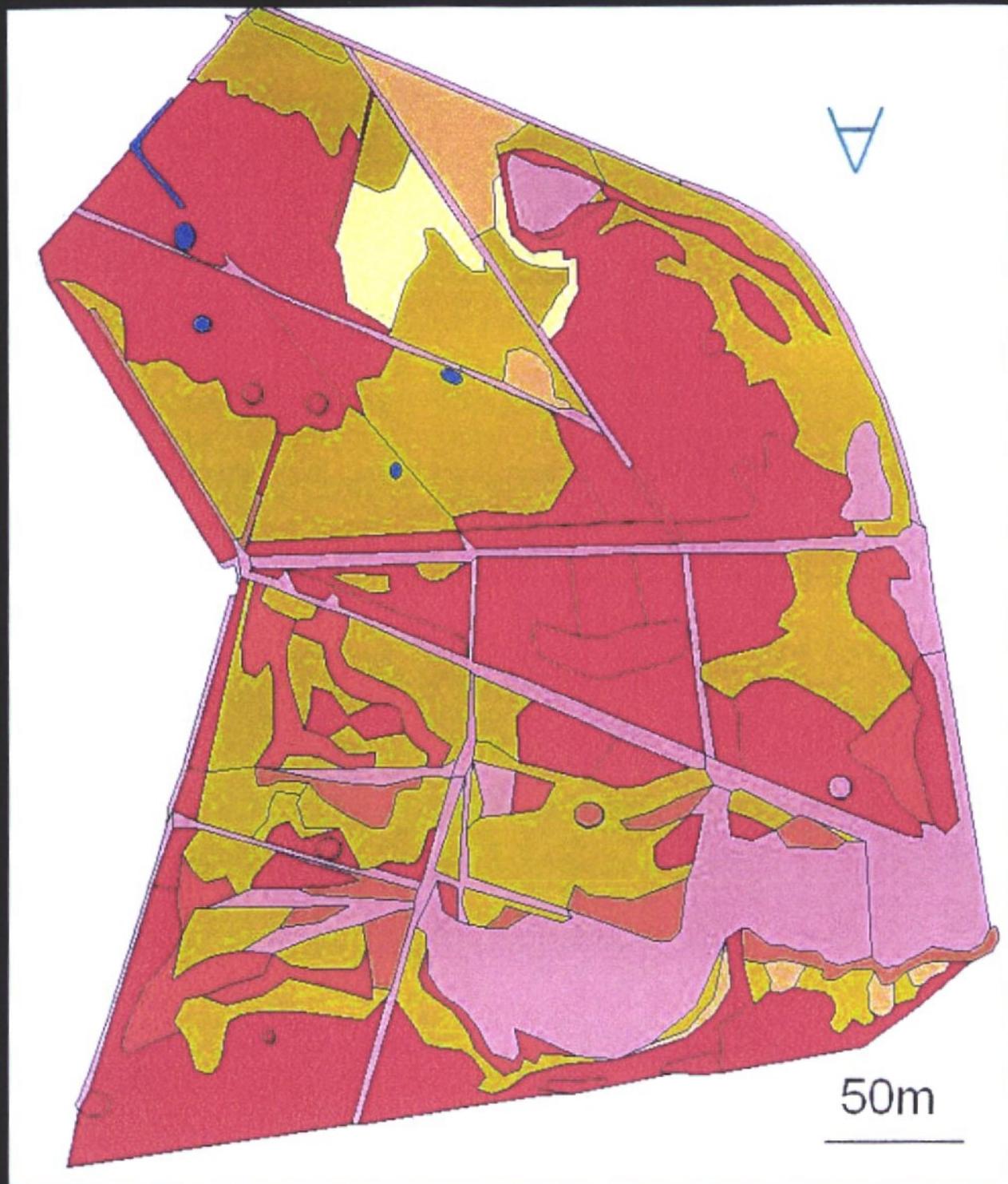
## LOCALISATION CARTOGRAPHIQUE DES PRINCIPALES UNITES ECOLOGIQUES



— 100 mètres

## Cartographie des habitats d'intérêt patrimonial





Milieux d'intérêt patrimonial

- Végétation des eaux saumâtres
- Végétation à salicornes et soude
- Végétation à glyceries
- Prairie à jonc de Gérard
- Jonc de Gérard et salicornes
- Végétation aquatique eutrophe
- Prairie à jonc de Gérard imbriquée





### Espèces

- *Epipactis palustris*
- *Falcaria vulgaris*
- ◆ *Orchis laxiflora*
- ▲ *Polypogon monspeliensis*
- *Rumex palustris*
- ★ *Ruppia maritima*
- ▲ *scirpus cernus*
- *Scirpus lacustris* subsp. *tabernaemontani*

